

RAPPORT N° 92/2-09  
au Conseil Municipal

OBJET

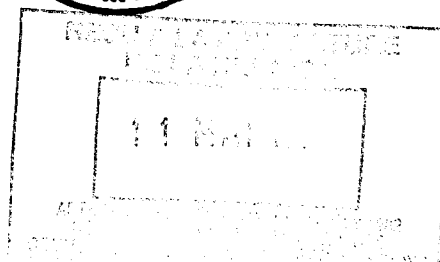
ACQUISITIONS DE TERRAINS  
AVEC ACCORDS AMIABLES DES PROPRIETAIRES CONCERNES

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisitions de terrains dont la liste est jointe en annexe, pour lesquelles des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés et, en cas d'accord :

- d'accepter le dépassement de 25 % par rapport à l'estimation des Domaines pour le terrain cadastré section CM n° 135 au motif que cette parcelle plate, avec un bâtiment en ruines et situé au centre du village du Brûlé près du plateau sportif, constitue une opportunité à saisir, eu égard notamment à sa superficie de 2 392 m<sup>2</sup> pour la réalisation d'équipements collectifs, voire de Logements Sociaux ;
- d'accepter le dépassement de 5 % par rapport à l'estimation des Domaines pour le terrain cadastré section AE n° 647 au motif que cette parcelle située Rue Sainte-Anne en enclave entre deux parkings publics constitue un obstacle à la réalisation du projet de parc de stationnement à plusieurs niveaux, et que le prix final reste acceptable ;
- de m'autoriser à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants ;
- de me dispenser, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 92/2-09  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 25 avril 1992

OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS  
AVEC ACCORDS AMIABLES DES PROPRIETAIRES CONCERNES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/2-09 du Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN-LIAT, Adjoint, présenté au nom des Commissions Habitat, Transport et Circulation, et Urbanisme ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet d'acquisitions des terrains dont la liste est jointe en annexe, pour lesquelles des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés.

ARTICLE 2

Accepte le dépassement de l'estimation des Domaines pour l'acquisition du terrain cadastré section CM n° 135 au motif qu'il s'agit d'une opportunité à saisir pour l'aménagement du centre du village du Brûlé.

ARTICLE 3

Accepte le dépassement de l'estimation des Domaines pour l'acquisition du terrain cadastré section AE n° 647 au motif que cette parcelle va permettre la réalisation d'un projet de stationnement à plusieurs niveaux.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants.

.../...

DELIBERATION N° 92/2-09  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 25 avril 1992

COPIE

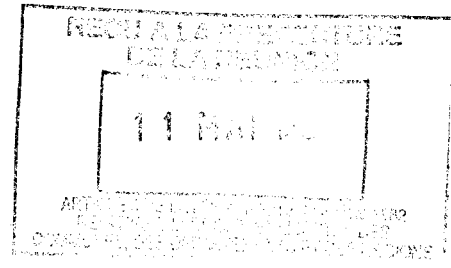
Acquisitions de terrains  
avec accords amiables des propriétaires concernés

ARTICLE 5

Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 30 AVR. 1992

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE



Références Cadastre	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
------------------------	-------------	------------	--------------------------	------	----------------------------	-----------------------	----------------------------

AE 647	603 m2	53 Rue Sainte-Anne	M. Lucien JOSEPH	2 000 000 (supérieur de 5 % à l'esti- mation des Domaines)	Amiable	Réalisation d'un parking public	908-210
--------	--------	--------------------	---------------------	---	---------	---------------------------------------	---------

AM 70	74 m2	Rue Roland Garros	Mme Sarah AMLA	800 F/m2 (inférieur au seuil de consul- tation des Domaines)	Amiable	Elargissement de voie pu- blique	901-210
-------	-------	----------------------	-------------------	---	---------	--	---------

AP 288 289	78 m2	Boulevard Lancastel	Etat	4 000 F (conforme à l'esti- mation des Domaines)	Amiable	Régulari- sation de l'emprise de la Rue du Cimetière	901-210
---------------	-------	------------------------	------	--	---------	--	---------

AP 427 428	179 m2	Boulevard Lancastel	Etat	115 500 F (conforme à l'esti- mation des Domaines)	Amiable	Régulari- sation de l'emprise du Square	901-210
---------------	--------	------------------------	------	--	---------	--	---------

AT 23	175 m2	Angle Rue Tourette Ruelle Routier	Mme Aline LOWINSKY	270 000 F (conforme à l'esti- mation des Domaines)	Amiable	Emprise du futur Boulevard Sud	901-210
-------	--------	---	-----------------------	--	---------	--------------------------------------	---------

AY 75 (partie)	71 m2	Ruelle du Dancing	E.D.F.	1 000 F/m2 (inférieur au seuil de consul- tation des Domaines)	Amiable	Elargissement de voie pu- blique	901-210
-------------------	-------	----------------------	--------	---	---------	--	---------

Références Cadastré	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
AZ 90	603 m2	Rue Léopold Rambaud	M. René DE PEINDRAY D'AMBELLE	800 000 F (conforme à l'esti- mation des Domaines)	Amiable	Réalisation d'équipements collectifs (Z.A.C. Front de Mer)	908-210
BD 95	411 m2	Sainte- Clotilde face à la Maire Annexe	Association DAOUDI-BOHRA	1 500 000 (comptabi- ble avec l'estima- tion des Domaines)	Amiable	Réalisation d'un équi- pement col- lectif	908-210
BE 484 (partie)	8 m2	Rue Lory- les-Bas/ Sainte- Clotilde	Mme Marie- Annick POUIDI	500 F/m2 (inférieur au seuil de consul- tation des Domaines)	Amiable	Aménagement du carrefour avec Impasse de Bois- de Merle	901-210
BR 1385 (ex- 700 partie)	32 m2	Chemin du Milieu/ Bretagne	M. Jean-Marie FERDINAND	150 F/m2 (inférieur au seuil de consul- tation des Domaines)	Amiable	Elargissement de voie pu- blique	901-210
CM 135	2 392 m2	Village/ Brûlé	Consorts BEDIER, LALOUÉ, et GAMBINO	450 000 F (supérieur de 25 % à l'esti- mation des Domaines)	Amiable	Réalisation d'équipements collectifs	908-210
DN 94	10 m2	Angle Rue Monseigneur Mondon Boulevard Saint-François	Succession LAW-DUNE	8 000 F (inférieur au seuil de consul- tation des Domaines)	Amiable	Aménagement du carrefour	901-210

Références Cadastré	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
DR 474 (partie)	2 390 m2	Boulevard du Chaudron Sainte- Clotilde	S.I.D.R.	Echange contre portion 410 m2 environ du terrain communal DS 231 occupé par S.I.D.R. avec soulte à hauteur 400 F/m2	Amiable	Construction d'une Maison de Quartier	904-210

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du samedi 25 avril 1992  
et annexé à la Délibération n° 92/2-09

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

